

PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2011

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	15
Procurations	07
Absents	11
Votants	22
Convoqués le	20/04/2011
Affiché le	03/05/2011

L'an deux mille onze et le vingt-six avril à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.

Etaient présents :

M. HELLE, M.BROS, Mme BOUFFARTIGUE, M.COT, Mme TEMPESTA, M. VIGNES, Mme LIBERATI, Mme LIBRET-LAUTARD, Mme LAUTRE, Mme GREGOIRE, Mme GOUBELET, M. AYCAGUER, M. MASSIP-PAILHES, M.DURAND et M.BARDOU.

Procurations : Mme GRANDET donne procuration à M. HELLE, M. BENARFA donne procuration à M. COT, M.DORET donne procuration à Mme GREGOIRE, Mme GUIHUR donne procuration à Mme TEMPESTA, M.PONS donne procuration à M. VIGNES, Mme DARNISE donne procuration à M.BARDOU, M.BENAC donne procuration à M.DURAND.

Absents excusés: Mme GRANDET, M.TURREL, M.BENARFA, Mme GUIHUR, M.PONS, Mme LANGLADE MAZIC, M.BENAC et Mme DARNISE.

Absents: MM. PESSANT, Mme PAILHES, M.BARRAU.

La séance est ouverte à 21 h.

ORDRE DU JOUR :

1. Election du secrétaire de séance.

Monsieur MASSIP-PAILHES est désigné pour être secrétaire de séance.

Votants : 22 - Pour : 22 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

2. Vote du budget primitif communal 2011.

Faisant suite au Débat d'Orientations Budgétaires intervenu en séance du 19 avril 2011, Monsieur COT, adjoint chargé des finances, commente les points clés du budget :

1. Le transfert de résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement,
2. Le vote des taux des taxes : il a été proposé qu'il soit inchangé,
3. La section de fonctionnement budgétisée à un montant de : 5 140 099.00 € (en légère hausse inférieure à 3 %, ce qui est normal),
4. La section d'investissement : 5 675 578.00 € (en légère baisse),

5. Le recours à l'emprunt n'est pas nécessaire en l'état actuel de la situation financière de la commune.
6. Ce projet de budget a été monté tout en répondant aux demandes des différentes commissions.

Monsieur le Maire intervient pour apporter un éclairage sur les enjeux et le contexte de ce budget 2011 : il convient que 2011 est une année difficile pour le montage du budget du fait de l'incertitude sur les dotations allouées par l'Etat et notifiées très récemment.

Toutefois, une anticipation budgétaire fructueuse avait déjà été réalisée en ce sens en 2010, grâce au report d'un excédent de fonctionnement conséquent.

Cela a deux avantages majeurs :

- Eviter le recours à l'emprunt,
- Et diminuer l'encours des emprunts qui est de 3 043 696 €.

En matière d'emprunt, Monsieur le Maire fait référence à la moyenne de la strate de population même si des réserves peuvent être faites sur la portée de cet indicateur suivant la localisation de la collectivité : 604 €/habitant alors que la moyenne de la strate des communes atteint 848 €/habitant. Carbonne affiche donc un bon indicateur.

Monsieur le Maire poursuit sur le contexte de la réforme de la taxe professionnelle complexe avec des incidences pénalisant certaines collectivités et certaines activités (commerçants et professions libérales notamment).

Madame LIBERATI mentionne que la 2^{ème} composante de la CET en l'occurrence la CVAE n'a pas encore été émise par les services fiscaux.

Madame GREGOIRE s'enquiert des perspectives pour 2012 : Monsieur le Maire précise que l'Etat n'augmentera pas les dotations aux collectivités jusqu'en 2014.

Monsieur COT ajoute que l'Etat va devoir augmenter la dette pour honorer ses factures.

Monsieur le Maire déplore que l'effort contributif en France soit aussi mal réparti dans la politique budgétaire menée par le gouvernement actuel.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour le vote de ce budget communal primitif 2011.

Votants : 22 - Pour : 22 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

3. Vote du budget des Pompes Funèbres 2011.

Monsieur COT remarque qu'il s'agit de maintenir un service, sans investissement : 2121 € à reporter.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour le vote de ce budget Pompes Funèbres 2011.

Votants : 22 - Pour : 22 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

4. Vote du budget 2011 de l'eau potable.

Monsieur COT énonce le montant prévu à la section Fonctionnement : 1 068 854 €. Des travaux relatifs aux compteurs sont nécessaires, un relèvement des tarifs de 1.5% pour 2011 a été voté en séance du 21 décembre 2011. Le prix de l'eau reste raisonnable en comparaison de certaines collectivités qui ont tendance à vouloir récupérer la gestion de l'eau potable après l'avoir déléguée.

Monsieur VIGNES souligne la décision judicieuse de la municipalité d'avoir conservé cette gestion.

Quant à la section investissement, le montant prévu s'élève à : 575 822 € en dépenses et 1 313 862 € en recettes.

Le raccordement au futur groupe scolaire, et des travaux sur des canalisations à revoir comme dans le secteur de Balondrade sont pris en compte.

La dette est peu importante (200 000 €).

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il était plus aisé de conserver la gestion de l'eau potable ; la difficulté actuelle réside en matière d'assainissement au fonctionnement de la station d'épuration obsolète pour laquelle des investissements lourds ont été consentis pour une mise à niveau mais dont les résultats sont décevants. Une nouvelle station d'épuration est programmée en association avec Marquefave. Une visite de 3 stations d'épuration avec trois technologies différentes sera organisée (Lherm, Labarthe et Villefranche).

Tirant les fruits de l'expérience passée, pour cette nouvelle station d'épuration, des précautions ont été prises : un grand terrain est prévu avec une distance minimale de 200 mètres avec implantations voisines, et un écran végétal.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour le vote du budget de l'Eau Potable 2011.

Votants : 22 - Pour : 22 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

5. Vote du budget 2011 de la ZI de Naudon.

Monsieur COT commente les données en précisant que les montants sont sensiblement équivalents à 2010, il s'agit de l'extension de la ZI de Naudon après l'approbation du PLU prévue prochainement.

La section Fonctionnement est proposée pour 889 941 €.

La section Investissement : 1 08 595 € avec 800 000 € de travaux, 50 000 € pour un transfert de terrains du budget communal vers le budget annexe et 25 000€ de portage financier.

En fonction du coût de la viabilisation, les chiffres du budget seront affinés.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut lancer rapidement l'appel d'offres car des subventions de l'Etat en découlent. Madame MARTIN, Directrice Générale des Services, confirme qu'une enveloppe de l'Etat d'un montant de 75 000 € sur les 200 000 € attendus a déjà été débloquée.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour le vote du budget 2011 de la ZI de Naudon.

Votants : 22 - Pour : 22 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

6. Demandes d'admissions en non valeur.

Monsieur Cot, adjoint en charge des Finances, fait part au Conseil Municipal de deux demandes d'admission en non valeur pour un montant total de 199.37€, transmises par la trésorerie du Volvestre.

- a) Il s'agit d'un titre d'un montant de 1.31 €, émis sur l'exercice 2009, relatifs au budget de l'eau (créance minime).
- b) Un second titre émis en 2010 concerne le budget communal, pour un montant de 198.06 €, pour une personne décédée, n'habitant pas la commune, et dont l'étude notariale chargée de liquider la succession n'a pu être identifiée.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votants : 22 - Pour : 22 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

7. Avenant relatif aux travaux de réhabilitation des appartements de la rue Gambetta et Rue de la Roche Lot N°3.

Madame BOUFFARTIGUE, adjointe en charge des dossiers liés au développement durable, aux bâtiments communaux et au génie urbain, explicite les raisons de cet avenant du à des petits travaux supplémentaires, ayant un caractère imprévu : la nécessité de ces travaux s'est avérée au cours de ce chantier de rénovation.

Madame BOUFFARTIGUE rappelle que ce marché N° 2010- 26 lot 3 a été notifié le 24 novembre 2011 pour un montant initial de : 15 488.47 € HT, soit 16 340.34 € TTC auprès de la société LOURDE, sise à Rieux -Volvestre, 21 avenue des Pyrénées.

Ces prestations supplémentaires se déclinent de la manière suivante :

Montant en € HT	Désignation
Montant initial : 15 488.47	
+ 1 536 .65	Ragréage sol rue de la Roche suite démolitions cloisons et rattrapage différences de niveaux
+ 3 049.70	Reprise travaux plâtrerie murs et plafonds suite enlèvement tapisserie et faïences.
Total avenant : 4 586.35 € HT	
Montant marché : 20 074.82 € HT soit 21 178.94 € TTC	

Le montant total de l'avenant est fixé à 4586.35 € HT, ce qui porterait le montant total du marché à 20 074.82 € HT soit 21 178.94 € TTC.

Cela représente une plus-value de 29.61 % à soumettre au Conseil Municipal en application du Code des Marchés Publics, toutefois il est à mettre en parallèle avec l'avenant en négatif sur le lot N°4 (ci-après).

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

<p>Votants : 22 - Pour : 18 - Contre : 0- Abstentions : 4 (MM.BARDOU et DURAND et leurs procurations) Adopté à la majorité</p>
--

8. Avenant relatif aux travaux de réhabilitation des appartements de la rue Gambetta Lot N°4.

Madame BOUFFARTIGUE précise que ce marché N° 2010- 26 lot 4 attribué à la société Menuiserie Gersoise fait l'objet d'un avenant en moins-value suivant de la manière suivante :

	Montant en € HT	Désignation
<u>Lot 4</u> Menuiserie Gersoise	Montant initial : 28 098	
	+ 3480.00	Parquet flottant au niveau des chambres rue de la Roche
	+ 1848.00	Mise en place de placard chambres rue de la Roche
	-1 800.00	Suppression lames de parquet rue de la Roche
	-1 680.00	Suppression étagères cuisine (3 appartements)
	-6 300.00	Suppression vitrification parquet Rue Gambetta et suppression remplacement dalles rue de la Roche
	-2 781.00	Suppression de certains garde-corps
Total	-7 233.00	

Bilan des 2 avenants :

Lot 4 (- 7 233.00 € HT) - Lot 3 (+ 4 586.35 € HT) = - 2 646 .65 € HT.

Monsieur le Maire demande l'approbation de cet avenant en moins-value et l'autorisation de le signer.

Votants : 22 - Pour : 18 - Contre : 0- Abstentions : 4 (MM.BARDOU et DURAND et leurs procurations)
Adopté à la majorité

9. Mise en location des appartements Rue de la Roche, Rue Gambetta et de la maison cité Pierre Marty.

Monsieur le Maire fait une communication sur la mise en location de ces appartements situés Rue Gambetta et Rue de la Roche et de la maison cité Pierre Marty.

Sur les 7 appartements qui seront disponibles, 2 seront dédiés à des logements d'urgence, les 5 autres seront loués.

La gestion locative de ces 5 appartements et de la maison Rue Pierre Marty ne s'effectuera pas en direct par les services communaux, mais sera confiée par mandat à une agence immobilière, suite à une mise en concurrence.

Monsieur le Maire évoque les règles à respecter quant au choix des locataires, à la tarification proposée :

-option 1 : soit la rentabilité de la location, pour avoir un retour sur investissements, est privilégiée, avec une liberté tarifaire laissée au mandataire qui fixera le loyer selon le marché,

-option 2 : soit des règles sont posées pour écarter notamment une location pour résidence secondaire ou pied-à-terre.

Des arguments sont échangés entre les conseillers en faveur de l'une ou l'autre option.

Monsieur le Maire demande l'avis des conseillers municipaux sur cette position de principe.

Votants : 22 - Pour option 1 : 8 + procurations- Pour option 2 : 7 et leurs procurations-
Abstentions : 0
L'option 1 est adoptée à la majorité

10. Convention sur les emprises routières départementales.

Mme Bouffartigue explique que des travaux doivent être réalisés sur voie départementale. Toutefois ces travaux, au vu de leur nature et de leur montant, ne nécessitent pas d'être programmés dans le cadre des travaux d'urbanisation du Conseil Général.

Il est nécessaire de conclure une convention afin de prévoir les équipements à réaliser, le programme technique et les engagements financiers de chacun.

Il s'agit de :

- Travaux avenue Aristide Briand au niveau du quartier de la Terrasse : réalisation de deux plateaux ralentisseurs de type trapézoïdal et réfection d'une partie des trottoirs et des accès aux habitations au niveau du quartier de la Terrasse.

Le coût des travaux est de 53 361.65 € HT. Ces travaux sont financés en partie par les amendes de police.

- Réaliser un trottoir en stabilisé route de l'Arize au niveau du supermarché Simply Market.

Le coût des travaux est de 6245.39 € HT. Ces travaux peuvent être financés dans le cadre de travaux d'urbanisation non programmés.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer les conventions relatives à ces travaux et de demander les aides financières qui s'y rapportent.

Votants : 22 - Pour : 22 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire :

* Monsieur le Maire indique qu'un marché à bons de commandes a été conclu pour une durée de un an, renouvelable une fois, pour l'acquisition de fournitures de bureau pour l'ensemble des services communaux suivant détail ci-après :

Lot N°1 petites fournitures de bureau	Société Technibureau ZAC des Landes 31800 ESTANCARBON	Minimum 2 500 € HT/an Maximum 10 000 € HT/an
Lot N°2 Ramettes de papier	Société Technibureau ZAC des Landes 31800 ESTANCARBON	Minimum 3 000 € HT/an Maximum 12 000 € HT/an
Lot N°3 Papier et enveloppe à en-tête	Société Logoprim 4 Rue Vasco de Gama 94373 SUCY EN BRIE	Minimum 1 000 € HT/an Maximum 5 000 € HT/an
Lot N°4 Art 15 CMP*	Entreprise adaptée Antilope BP 126 13321 MARSEILLE cedex 16	Minimum 150 € HT/an Maximum 600 € HT/an

***Art 15 CMP :** « Certains marchés ou certains lots d'un marché peuvent être réservés à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés aux articles L. 5213-13, L. 5213-18, L. 5213-19 et L. 5213-22 du code du travail et L. 344-2 du code de l'action sociale et des familles, ou à des structures équivalentes, lorsque la majorité des travailleurs concernés sont des personnes handicapées qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales. L'avis d'appel public à la concurrence fait mention de la présente disposition. »

Séance levée à 22 heures 10

Le secrétaire de séance



Pierre MASSIP-PAILHES

Le Maire



Guy HELLE